



L'école de Brignemont du ce1 au cm2 année scolaire 2011-2012

Livret, *peut-être incomplet* *, détaillant le fonctionnement de l'école. Écrit par les enseignants de l'école de Brignemont, pour les élèves et les parents.

* rendez-vous pour le reste lors des réunions de rentrée de chaque classe.



1 Les coordonnées de l'école

Adresse postale : Ecole primaire publique de Brignemont
Le village - Rue haute
31 480 BRIGNEMONT

Adresse électronique : ce.0312554h@ac-toulouse.fr

☎	Téléphone directeur et classe de CM1-CM2 :	05 61 06 95 45
☎	Téléphone portable (classe de CE1-CE2) :	06 37 64 71 87
☎	Téléphone portable de la cantine :	06 48 70 18 21
☎	Ecole de Cox	05 61 85 57 18
☎	Mairie de Brignemont	05 61 85 57 21
☎	Mairie de Cox	05 61 85 92 16

2 Les horaires

Les cours ont lieu les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Le matin : **8h45 - 11h45** (*accueil à partir de 8h35*)

L'après-midi : **13h15 - 16h15** (*accueil à partir de 13h05*)

Ces horaires doivent être rigoureusement respectés, notamment en ce qui concerne la ponctualité mais aussi le début de l'accueil. Les élèves ne sont pas acceptés à l'école avant les heures de début d'accueil signalés ci-dessus. En particulier, les enfants ne mangeant pas à la cantine ne peuvent pas être accueillis avant 13h05, et ce même si les enfants mangeant à la cantine sont déjà présents dans la cour.

3 Les classes

Cette année, l'école de Brignemont accueille les élèves du CE1 au CM2. Ils sont à ce jour 51 (contre 41 l'an passé). Ils sont répartis en 2 classes :

- la classe de CE1-CE2, avec 23 élèves et Mme FAURIE Catherine comme enseignante.
- la classe de CM1-CM2, avec 28 élèves et Mr PETIT Olivier comme enseignant et directeur

4 Le calendrier scolaire

Il a été distribué le jour de la rentrée, en deux exemplaires : l'un est collé dans le cahier de communication, l'autre peut être conservé à la maison, « sur le frigo ! ». Y sont notamment indiquées les dates des périodes, les dates des vacances et les mercredis potentiels d'aide personnalisée...

5 Les locaux

- La classe de CE1-CE2 est située dans la salle « **Atlantique** », à coté de l'église.
- La classe de CM1-CM2 est située dans la salle « **Pyrénées** », en face de la cour de récréation.
- La bibliothèque est située dans « **l'Espace culturel** », voisine de la salle « Pyrénées ».
- La cour de récréation « en dur » a été nommée « **Aire d'Autan** ».
- L'aire de jeu « gazonnée » où se trouve le trampoline a été appelée « **Pré des bonds** ».
- Le jardin de la cour a été nommé « **Jardin des meuniers** ».



arrêt « minute » devant les classes

stationnements

6 L'aide personnalisée

Les séances d'aide personnalisée auront lieu les mercredis matins, de 8h45 à 10h15 ou de 10h15 à 11h45 selon les groupes. Un mot sera adressé aux parents afin de les avertir le cas échéant des jours et horaires auxquels les élèves seront appelés à venir à ces séances.

Les mercredis au cours desquels des séances d'aide personnalisée seront organisés sont les suivants :

Période 1	Période 2	Période 3	Période 4	Période 5
21 et 28 septembre	9, 23 et 30 novembre	4, 18 et 25 janvier	14 et 21 mars	2, 23 et 30 mai
12 octobre	14 décembre	8 et 29 février	4 avril	13 et 20 juin

Les élèves participant à ces séances d'aide personnalisée devront impérativement venir sur deux dates consécutives minimum (les deux séances d'un même mois, une case du tableau ci-dessus). En général, il sera proposé des séries de 4 séances consécutives (période entière). En fin de période, l'enseignant informera les familles des élèves concernés pour la période suivante.

7 Le site internet de l'école

Pour la troisième année, l'école de Brignemont possède un site internet, mis à jour en général quotidiennement.

Celui-ci a plusieurs objectifs parmi lesquels :

- tout d'abord, de permettre aux élèves de communiquer en situation réelle, de réaliser des écrits narratifs, explicatifs, descriptifs sur le quotidien de l'école, de la classe ou sur un sujet de leur choix ;
- aussi, d'établir une communication entre les élèves et leur famille afin de rendre compte des activités menées en classe ;
- enfin de permettre une communication rapide entre l'école et la famille sur le fonctionnement de l'école (très utile les années passées lors des suspensions de transports scolaires pour cause de routes enneigées).

Voici l'adresse du site internet de l'école, pensez à l'enregistrer dans vos favoris : <http://pedagogie.ac-toulouse.fr/blog31/elem-brignemont/>

8 Les retards et les absences

Toute absence, prévue ou imprévue, **doit être signalée** à l'école le plus tôt possible.

En cas d'absence prévue, un mot de la part des parents doit être écrit dans le cahier de communication, précisant le(s) jour(s) et le cas échéant le créneau horaire concerné ainsi que le motif de cette absence. Ce mot sera signé par l'enseignant(e) et le directeur.

En cas d'absence imprévue (survenant le matin avant de venir à l'école), **la famille doit contacter l'école** afin de l'en informer et préciser le nombre de jours d'absences prévues (quitte à rappeler après avis du médecin par exemple) et le motif de cette absence. Ce contact (téléphonique le plus souvent) doit avoir lieu avant le début des cours, à savoir avant 8h45. Ce contact doit être établi directement avec l'école (les enseignants, le directeur ou le personnel municipal de Brignemont) et l'information d'une absence ne doit pas être transmise par un autre élève ou par une autre personne que les parents de l'élève.

Les enseignants étant présents dans l'école à partir de 8h35, l'appel téléphonique sera le plus efficace entre 8h35 et 8h45. Avant ou après ces heures, il n'est pas garanti qu'une communication directe soit possible, laissez alors un message sur le répondeur en précisant votre nom, celui de l'élève, sa classe, le motif de l'absence et la durée estimée de cette absence. Vous pouvez également préciser sur votre message si vous souhaitez être rappelé par l'enseignant.

En cas d'absence, l'élève manque alors un certain nombre de séances. Toutes ne pourront pas être « rattrapées » à la maison. Certaines notions requièrent en effet les explications de l'enseignant. Ces activités seront alors autant que faire se peut rattrapées en classe. D'autres activités en revanche pourront être rattrapées à la maison. Il est de la responsabilité de l'élève, à son retour en classe, de se renseigner auprès de l'enseignant et des autres élèves, des activités réalisées en son absence et des tâches à effectuer (fiches, exercices, leçons...). Si l'absence atteint ou dépasse 2 jours entiers, certaines activités à faire peuvent être transmises à la famille, par un autre élève, un autre parent ou par email si possible. C'est à la famille d'en faire alors la demande.

En cas d'absences injustifiées, l'école est en obligation de les communiquer à l'inspection de l'Education Nationale.

En cas de retard, il vous est demandé dans la mesure du possible de prévenir l'école de ce retard et de l'heure d'arrivée estimée à l'école. En cas de retards répétés ou en cas de retard exceptionnel mais supérieur à 10 minutes, le(s) parent(s) et l'élève devront se rendre dans la classe du directeur afin de signer un coupon de retard.

9 Les rencontres parents-enseignants

Elles peuvent avoir lieu à la demande des enseignants, du directeur et/ou des parents.

Leur date doit être convenue entre l'enseignant et les parents afin d'être compatible avec l'emploi du temps de chacun. En ce sens, elle doit être envisagée suffisamment à l'avance afin de s'organiser au mieux. Il conviendra donc de solliciter une rencontre au moins une semaine avant la date souhaitée (exemple : si une rencontre est souhaitée le 19 novembre, en faire la demande avant le 12 novembre).

Les rencontres individuelles parents-enseignants peuvent s'étendre sur 15 à 45 minutes maximum, sauf cas particulier.

10 Les programmes

Ils sont consultables sur le site internet de l'éducation nationale :

<http://eduscol.education.fr/pid23391/programmes-ecole-college.html>

Ils peuvent être, à la demande des familles, transmis par clé USB ou par email, en format pdf.

Ils sont consultables sur le site internet de l'école, dans l'onglet « Téléchargements ».

Ils sont consultables à l'école, par les parents mais aussi par les élèves !

10 La coopérative scolaire

Un mot à ce sujet a été collé dans le cahier de communication, le jour de la rentrée.

Pour synthétiser en quelques mots, la coopérative de l'école a pour but de financer des projets éducatifs et pédagogiques, motivants et novateurs, dans l'école ou en dehors. Le principe coopératif impose de ce fait que ces projets soient discutés entre élèves et construits par eux. Afin d'établir un équilibre entre les divers objectifs de cette coopérative ainsi que les différents objectifs relatifs aux programmes, la coopérative ne saurait être réservée aux seules sorties scolaires. Les activités *dans* l'école ainsi que les investissements réalisés pour l'école (achat de matériel durable) ont aussi leur importance.

A titre indicatif, deux sorties scolaires sont organisées en moyenne par la coopérative de Brignemont par an et par classe pour une dépense annuelle d'environ 1000 euros. La même somme est également dépensée annuellement dans le cadre de chacun des deux autres volets : l'investissement et les activités dans l'école.

Tout cela est rendu financièrement possible par les manifestations organisées tout au long de l'année (fête de l'école, loto, vente calendriers, photos de classe,...), par les subventions de certaines communes du RPI ainsi que de la communauté de communes et enfin par les participations volontaires des parents en début d'année.

11 Les règles de vie en classe et en récréation

Des règles de vie vont être mises en place dans chaque classe dans les premiers jours de l'année scolaire. Elles seront ensuite écrites dans le cahier de communication, ou glissées dans le porte-vues, puis affichées en classe et sur le site internet. Différents systèmes seront mis en place dans les classes afin de rendre compte aux parents et à l'élève lui-même du respect accordé à ces règles de vie, à ces règles de « bien vivre ensemble », de « bien travailler ensemble et pour soi-même ».

Il en est de même pour les moments de récréation, souvent inducteurs d'accidents et pour lesquels des règles de sécurité en premier lieu seront rédigées puis écrites et affichées.

12 Le règlement intérieur de l'école

Il vous a été distribué le jour de la rentrée. Ce règlement est à conserver par les parents et doit être lu fort attentivement par les parents et par les élèves. Un bordereau est à signer afin d'attester de la bonne lecture de ce règlement puis à découper et à remettre à l'enseignant.

13 La cantine scolaire et son règlement

La cantine scolaire fonctionne les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les repas ont lieu de 11h45 à 12h35 (12h45 maximum).

Ensuite de 12h35 (ou 12h45) à 13h15, les enfants peuvent profiter d'un temps de jeu et de loisirs.

Le prix du repas est fixé à 2,84 €. Il est révisable annuellement (en général au 1^{er} janvier).

Les repas sont réalisés par la cuisine centrale du syndicat Val de Save, à Lévignac.

Les inscriptions à la cantine se font par le biais du formulaire distribué en début d'année sur lesquels vous devez inscrire les jours où votre enfant ira à la cantine.

Si des modifications doivent intervenir concernant les jours de présence ou non à la cantine, elles doivent être signalées au personnel responsable de la cantine, au moins 48 heures à l'avance (prévenir le lundi au plus tard pour modification le jeudi, le mardi au plus tard pour modification le vendredi, le jeudi au plus tard pour modification le lundi suivant, le vendredi au plus tard pour modification le mardi suivant. Les repas du lundi par exemple sont en effet réalisés à partir du vendredi matin précédent...)

La communication concernant la cantine doit se faire directement auprès du personnel de cantine, par le biais :

- du téléphone portable de la cantine (06 48 70 18 21),
- à l'oral auprès du personnel de la cantine
- ou par un message écrit adressé au personnel de la cantine, sur papier libre ou par le biais du cahier de communication. Il est alors de la responsabilité de l'élève (et non de l'enseignant) de faire lire ce message à Marie-Claude.

Les règles de respect qui s'appliquent en classe et à l'école entre les enfants eux-mêmes ainsi qu'entre les enfants et les adultes sont les mêmes à la cantine. Les enfants et le personnel de cantine se doivent un respect mutuel.

Le règlement de la cantine a été distribué aux élèves le jour de la rentrée et figure dans la porte-vues ou le cahier de communication.

14 Le transport scolaire et ses règles d'usage

Un document vous a été remis en même temps que la carte de bus (feuille verte et marron).

Il concerne les règles d'usage du transport scolaire ainsi que les règles de sécurité et de discipline et doit être lu attentivement par les parents et les enfants et conservé soigneusement (il peut être mis dans le cartable de l'élève, qui pourra le lire si besoin est...).

15 La garderie du RPI et son règlement

La garderie du RPI est localisée à Cox. Les élèves de tout le RPI peuvent s'y rendre le matin de 7h30 à 8h30 (dès l'arrivée du bus). Les élèves de Brignemont sont alors acheminés jusqu'à l'école de Brignemont par le bus du ramassage scolaire (carte obligatoire).

Le soir, les élèves de Brignemont peuvent se rendre à la garderie par ce même bus. Elle est ouverte jusqu'à 18h30, horaire de rigueur.

Pour toute autre information, contactez Maryse CASTERA ou Corinne LE FLEM, qui s'occupent de la garderie. Vous pouvez si besoin les contacter au

05 61 85 57 18 (numéro de l'école de Cox).

Le règlement et la fiche d'inscription à la garderie vous ont également été remis le jour de la rentrée.

16 Le centre de loisirs (CLSH)

C'est l'association Périscol qui est en charge du centre de loisirs ouvert le mercredi et une partie des vacances scolaires, à Cadours et au Castéra. Eux communiquent en général par papiers jaunes... Ces documents vous sont destinés, ils ne sont pas destinés à séjourner plusieurs semaines au fond du cartable ou dans les cahiers de votre enfant.

Quant à vous, vous pouvez les contacter au 05 61 85 13 52 ou par email à l'adresse periscol@orange.fr

17 La bibliothèque de l'école

Tous les élèves de l'école pourront fréquenter au moins une fois par semaine la bibliothèque de l'école et y emprunter des livres (un livre à la fois en règle générale). La durée d'emprunt est fixée à 2 semaines. Toutefois, si le livre est long et que l'élève a besoin de plus de temps pour le lire, il lui suffira d'en faire la demande à son enseignant. Prochainement, un système informatisé devrait être mis en place afin de gérer les emprunts.

Les élèves doivent accorder un soin tout particulier à ces livres dont certains sont neufs, d'autres ayant plus de vingt ans mais ayant jusque-là résisté à l'usure des années ; il serait dommage qu'ils n'aillent pas au-delà de cette durée de vie...

A ce sujet, un mot a été distribué en début d'année. Il concerne l'engagement de la famille de l'élève à rembourser un livre qui serait perdu ou endommagé. Il est à signer et à retourner à l'école.

18 La cour de récréation et son jardin

Depuis maintenant plus de cinq ans, nous cherchons à améliorer le cadre de vie et la sécurité de la cour de récréation (démolition du mur qui séparait la cour goudronnée de la cour gazonnée et création d'un jardin par les enfants et les parents il y a 4 ans, rénovation des toilettes du préau il y a 3 ans, installation d'un trampoline et d'un nouveau panier de basket il y a 2 ans, construction de grands bacs à fleurs et d'un escalier entre les deux cours, rénovation des murs entourant la cour et construction d'une cabane en bois dans le jardin il y a 1 an, installation de nouveaux jeux dans le préau cette année...).

Tous ces travaux ont été réalisés par la municipalité de Brignemont, et notamment par les deux cantonniers du village, Mario et Denis. Merci à eux.

Tout cela a donc été réalisé dans le but de faire de cet endroit un lieu agréable et sécurisé. Il est donc demandé aux élèves de faire en sorte qu'il reste agréable, propre et propice aux jeux et à la détente.

D'autres travaux sont en projet : réalisation d'une fresque et de mosaïque sur les murs du préau, réalisation de jeux peints au sol, installation d'une cloche sonnant le début et la fin des récréation et réalisation de nouvelles plantations dans le jardin, pour lesquelles toute participation sera la bienvenue (nous aimerions notamment planter des fraisiers, des plantes grimpantes, semer du blé cet automne, planter des vivaces dans les grands bacs en bois construits l'an passé, etc...). Merci d'avance de votre participation.

Bonne rentrée !

Bonne année scolaire 2011-2012 !

